



Tir Sportif



Séances découvertes à 10 euros (présentation d'une pièce d'identité obligatoire)

**Ouvertes à tous les agents (de plus de 18 ans)
de la Ville de Reims, de la CuGR,
de la Caisse des Ecoles, du CCAS et de l'ESAD**

L'ASM va créer une nouvelle discipline pour répondre aux demandes des agents de la collectivité. Cette nouvelle activité « tir sportif » se déroulera au stand de tir à Tinquex.

Des séances découvertes, d'une heure, sont proposées en septembre sur plusieurs vendredis (14h30 à 19h30) et plusieurs dimanches (9h à 12h).

Vendredi 8 septembre

Dimanche 10 septembre

Vendredi 15 septembre

Dimanche 17 septembre

Chaque séance sera facturée 10 euros, à régler directement à la société de tir (prêt de l'arme, fourniture des plombs et des cibles).

Merci de prendre contact avec :

Fabien Royer (direction de la communication) au 03 26 77 77 79

Eric Pertin (direction des sports) 03.26.35.98.08



Société de Tir de Reims
12 avenue du 29 août 1944
51430 TINQUEUX



